

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2011.

L'an deux mil onze le 15 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le lundi 12 décembre 2011 se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, BEAUTÉ, LEROUX, NÉON, PEYLERADE.

Messieurs DELAFOY, BLIN, CORRE, LISEMBART, BRUNET, GARNIER, HUBERT, LANELUC, LEROY, PARIS, PLEUVRY, VINCENT.

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes JOUGLET, THONG.

ABSENTS EXCUSÉS : Mrs ALLETON, POULAIN, GOYET

POUVOIRS :

Monsieur ALLETON a donné pouvoir à Monsieur VINCENT,
Monsieur POULAIN a donné pouvoir à Monsieur LISEMBART,
Monsieur GOYET a donné pouvoir à Monsieur PARIS,
Madame JOUGLET a donné pouvoir à Madame PEYLERADE
Mme THONG a donné pouvoir à Madame LEROUX,

Secrétaire de séance : Madame LEROUX

Monsieur Le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

**VENTE TERRAIN ZAC DES HUNAUDIERES
EMPRUNT
CONVENTION CONSEIL GÉNÉRAL**

Les membres du conseil acceptent cette modification.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à produire au compte-rendu du 3 décembre 2011.

Aucunes remarques n'étant formulées par le Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion en date du 3 décembre 2011 est considéré comme approuvé.

2 – INTÉGRATION DES VOIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe le conseil des demandes d'intégration de voies privées dans le domaine public communal formulée par les propriétaires de l'Allée de la Croix Martin et la rue des Primevères.

Il s'agit d'impasse, à savoir :

- **Parcelle cadastrée section A n° 122 comprenant deux espaces verts cadastrés section A n° 121 et 120 pour ce qui concerne la rue des Primevères,**
- **Parcelle cadastrée section A n° 94 pour ce qui concerne l'Allée de la Croix Martin**

Monsieur Le Maire précise que la remise en état des réseaux a été effectuée au préalable de la part des riverains. Les présentes demandes n'apparaissent pas incompatibles avec l'intérêt général.

Ces modifications ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la commodité de la circulation en application du code de la voirie routière en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider l'intégration des voies privées énoncées ci-dessus dans le domaine public de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents en l'étude de Maîtres PERON- FOUQUET FONTAINE, notaires, Parigné L'Évêque.

Monsieur BRUNET et Monsieur PARIS ne participent pas au vote du fait de leur implication dans ce dossier ainsi que Monsieur GOYET ayant donné son pouvoir à Monsieur PARIS

Adopté par 18 voix.

Intervention de Monsieur Patrick CORRE, Adjoint aux Affaires Sociales :

Monsieur Patrick CORRE fait remarquer à l'assemblée délibérante que Monsieur Claude GASNOT filme de nouveau la séance.

« Je me répète mais la présence d'une caméra dans la salle perturbe les débats. »

PROCES VERBAL DU COMPTE-RENDU HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil un huis clos afin de poursuivre les débats en toute sérénité. Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil de procéder au vote. Le huis clos est adopté à l'unanimité. Monsieur Le Maire prononce le huis clos et demande aux personnes du public de quitter la salle de conseil. Avant de quitter la salle, certaines personnes du public s'adressent aux perturbateurs et expriment leurs mécontentements.

Une dizaine de personnes refusent de quitter la salle de conseil et s'insurgent de la décision de Monsieur Le Maire et veulent connaître la motivation.

Monsieur Le Maire rappelle que les séances filmées sont suivies de lettres adressées à certains élus.

De ce fait, l'enregistrement vidéo des séances des conseils municipaux trouble les travaux de l'assemblée délibérante. Certains conseillers ne souhaitent plus s'exprimer lors des débats.

Monsieur Le Maire demande à nouveau aux personnes dans la salle de bien vouloir sortir.

Ces personnes n'obtempèrent pas.

Monsieur Le Maire convoque le policier municipal de la commune pour faire intervenir la brigade de gendarmerie. La brigade de gendarmerie arrive et fait évacuer la salle.

La séance à huis clos débute à 9 h 05.

3 - VENTE DE TERRAIN ZAC DES HUNAUDIERES

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Hunaudières, Monsieur Le Maire propose de vendre à la Société JPC, ou toute identité qui s'y substituerait, représentée par Monsieur COUILLARD Jean-Pierre demeurant 4 route de Brette Les Pins 72230 Ruaudin, une parcelle cadastrée AP n° 334 pour partie d'une superficie de 2000 m² au lieudit « Le Pré Du Bois », CR4 Chemin des queutes, située dans la ZAC des Hunaudières.

Conformément à la législation en vigueur, l'avis des domaines a été requis.

Le prix retenu est de 37 € le m².

La présente vente est soumise à la TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser Monsieur Le Maire à vendre à la Société JPC, ou toute identité qui s'y substituerait, représentée par Monsieur COUILLARD Jean-Pierre demeurant 4 route de Brette Les Pins 72230 Ruaudin, la parcelle cadastrée section AP n° 334 pour partie d'une superficie de 2000 m² au prix de 37 € du m² et de signer toutes les pièces afférentes à la vente de l'ensemble immobilier en l'étude de Maîtres PERON-FOUQUET FONTAINE, notaires, à Parigné L'Évêque.

Adopté à l'unanimité.

4 – APPROBATION DU COMPTE 2010 POUR SARTHE DÉCAPAGE

Conformément à la convention de concession signée avec la SECOS relative à la gestion locative de SARTHE DÉCAPAGE et selon les accords entre les parties, la commune a pris une garantie d'emprunt à hauteur de 80%, validée par délibération en date du 22 juin 2001.

Le compte rendu financier au 31 décembre 2010 de l'opération Sarthe Décapage, se décrit comme suit :

- que l'engagement de la commune s'élève à 27 590,86 €

- que le solde de trésorerie au 31 décembre 2010 s'élève à **- 25 318,78 €**

- la situation des impayés et la cession de l'immeuble.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les articles 4-5 de ladite convention, « Le solde débiteur éventuel du compte de résultat sera porté au débit de la collectivité ».

La situation de la trésorerie fait apparaître un solde débiteur de – 25 318,78 €.

Cette somme sera portée au compte 668 Budget commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver le compte-rendu financier du 31 décembre 2010 relatif à l'opération Sarthe Décapage et de faire procéder au règlement du solde débiteur de 25 318,78 € à la SÉCOS.

Adopté avec 13 voix pour 8 contre (Mrs BLIN, LISEMBART, POULAIN, CORRE, BRUNET, LEROY, LANELUC et Mme NÉON)

5 – FINANCES

A) Engagement des Dépenses d'Investissement 2012

L'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, afin de faire face à des dépenses imprévues.

Je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à **engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du tableau ci-après:**

Budget commune

Imputations Crédits ouverts en 2011 - Montant autorisé 25 %

Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée

30 000 € x 25% = 7 500 €

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

276 008 € x 25% = 69 002 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

1 672 959,88 € x 25% = 418 239 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours

1 276 333 € x 25% = 319 083 €

Opération 123 Route de Brette

11 081 € x 25% = 2 770 €

Opération 246 Restaurant scolaire

113 500 € x 25% = 28 375 €

Opération 247 Multisports

246 778 € x 25% = 61 694 €

Budget assainissement :

Imputations Crédits ouverts en 2011 - Montant autorisé 25 %

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

5 672,51 € x 25% = 1 418 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

11 835 € x 25 % = 2 958 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours

3 957 382 € x 25% = 989 345 €

Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée

18 824 € x 25% = 4 706 €

Adopté à l'unanimité.

B) Convention Études et Chantiers

Pour la réalisation de travaux d'entretien des espèces verts, la commune travaille en partenariat avec le chantier d'insertion « Études et Chantiers ». Afin d'envisager un calendrier des futures missions, Études et Chantiers nous a fait parvenir une convention. Le coût de ce partenariat pour 2012 s'élève à 8 700 €.

Monsieur Le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

6-TARIFS 2012

A-DROITS DE PLACE : TARIFS 2012

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2% à l'arrondi relative au minimum des droits de place des forains et ambulants pour les tarifs de 2012.

▣ **Forains** : 0,15€ le m²/jour,

0,5 € le véhicule/jour

Un minimum de 17 € sera perçu par emplacement

▣ **Ambulants** : 0,15€ le m²/jour

0,5 € le véhicule/jour

Un minimum de 17 € sera perçu par emplacement, dès la demande d'inscription.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2011 pour 2012 pour les droits de place du marché.

▣ **Marché** :

-emplacement marché pour 10m² : 1, 20€

- par m² supplémentaire : 0, 20 €

- emplacement trimestriel 10 m² : 15,00€

- par m² supplémentaire : 2, 20€

- emplacement marché pour 10m² avec courant : 2, 50€

- par m² supplémentaire avec courant : 0, 40€

- emplacement trimestriel 10m² avec courant : 30, 00€

- par m² supplémentaire avec courant : 4, 40€

B-LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2012

Monsieur Le Maire propose une augmentation de 2 % à l'arrondi, pour l'année 2012

Ce qui donne la proposition suivante :

EXTERIEURS COMMUNE

- Bals publics, galas, repas d'affaires, repas campagnards, (caution de 305 Euros) passe de 473 € à 482 €

- Conférences lucratives, noces passe de 349 € à 356 €

- Conférences non lucratives, arbre de Noël passe de 211 € à 215 €

- Vin d'honneur (location des verres incluse).....passe de 112 € à 114 €

-Thé dansant :..... passe de 208 € à 212 €

-Location des verres.....inchangé à 17 €

-Verre cassé.....inchangé à 1 €

Une réduction de 50 % sera appliquée sur le tarif bals publics, galas, repas d'affaires, repas campagnards, conférences lucratives, arbres de Noël pour la seconde journée de location.

COMMUNE

- Repas d'affaires, repas campagnards, noces passe de 280 € à 286 €

Une réduction de 20 % sur le tarif vin d'honneur et conférences lucratives sera appliquée pour les habitants de Ruaudin. Une réduction de 50 % sera appliquée sur le tarif repas d'affaires, repas campagnards, noces, conférences lucratives pour la seconde journée de location.

La location de la salle de 40 m2 passe de 89 € à 91 € pour 2012.

-Salles gratuites pour les associations dont le siège social est situé sur la commune.

C-LOCATION DU GYMNASE : TARIFS 2012

Comme l'an passé, Il est proposé de fixer le tarif de la location du gymnase équivalent à celui de la salle polyvalente.

Le tarif de 2012 est donc proposé de 473 à 482 €.

D-LOCATION VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE - TARIFS 2012

Monsieur Le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués en 2011.

E - LOCATION TABLES ET BANCS

Suite à de nombreuses demandes, Monsieur Le maire propose d'appliquer un tarif de 5 € pour la location d'une table et de deux bancs, une caution de 60 € sera demandée.

F-TARIFS CIMETIERE 2012

Monsieur le Maire propose de réévaluer les différents tarifs de 2 % à l'arrondi. Soit :

Concession cinquantenaire : passe de 256 € à 261 € à compter du 1er janvier 2012.

- Creusage terrain commun : passe de 61 € à 62 € à compter du 1er janvier 2012.
- Columbarium : de 114 € à 116 €.
- Cave urne : de 123 € à 125 €.
- Le prix de la porte reste à 183 €.

G-FIXATION DU TARIF DES VACATIONS EFFECTUEES AU FUNERARIUM

Vu l'article L 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Maire d'assurer la police des funérailles et des cimetières.

Vu l'article L.2213-14 du même code, les opérations d'exhumation, de d'inhumation, et de translation de corps s'effectuent donc sous la responsabilité du Maire.

Vu l'article L 2213-15, les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 donnent droit à des vacations dont le tarif est fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal. Sont entendues au sens des vacations, chacune des opérations fixées par l'article R 2213 et suivants.

Vu la loi adoptée en date du 23 décembre 2008,

Monsieur Le Maire propose de reconduire le prix de la vacation à 21 € TTC arrondi comme l'année précédente.

H-TARIFS 2012 : BIBLIOTHEQUE

Monsieur Le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués les années précédentes.

- Adultes commune : 5 €

- Adultes hors commune : 10 €

- Pour les enfants, étudiants et demandeurs d'emploi de la commune : gratuit

- Pour les enfants, étudiants et demandeurs d'emploi hors de la commune : 5€

I-TARIFS 2012 : TICKETS SPORTS

Monsieur Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année précédente pour la participation des enfants aux tickets sport, 1 € pour la journée d'activité.

Adopté à l'unanimité.

7-DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la valorisation et à la régulation des collections de la bibliothèque municipale.

En application des articles L 1311-1 et suivants du CGCT et des directives de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe, des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale. Il convient de procéder à la désaffectation des ouvrages.

La formalité administrative doit être mise en place. Cette mention sera notifiée par procès-verbal sur le registre d'inventaire.

Adopté à l'unanimité.

8 - PERSONNEL

Par délibération du 28 juillet 2011, le conseil a décidé de recruter un agent technique en restauration scolaire, à raison de 5 heures semaine. Le contrat arrive à terme.

Monsieur Le Maire sollicite le conseil pour reconduire le contrat du 17 décembre 2011 au 5 juillet 2012 à raison de 5 heures semaine.

Adopté à l'unanimité.

9-COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
07/12/2011	CAMIF	Matériel école primaire	1 318,46 €
08/12/2011	ARBOR & SENS	Installations générales portail - portillon	3 786,12 €
12/12/2011	GRANIMOND	Jardin du Souvenir	4 492,77 €

BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
23/11/2011	SIDERM	Poteau incendie Viot II	4 058,97 €
28/11/2011	Cabinet LOISEAU	PV bornage phase 8	1 501,90 €
28/11/2011	Cabinet LOISEAU	Division terrain lever topographique	2 032,72 €
01/12/2011	SIDERM	Extension de réseau poste de relevage	11 464,49 €
08/12/2011	ERDF	Poste de refoulement branchement Viot II	1 093,20 €

BUDGET LOTISSEMENT TAILLIS PRESOIR

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
22/11/2011	SIDERM	Création réseau desserte voie nouvelle	15 129,32 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
08/12/2011	ELECTRO BOBINAGE ANGEARD	Matériel pompe ITT	3 746,04 €

10 - VENTE TERRAIN ZAC DES HUNAUDIERES

Monsieur Le Maire propose au conseil de céder la parcelle cadastrée section AP n° 130 pour partie d'une superficie de 1 165 m² et la parcelle cadastrée section AP n° 129 pour partie d'une superficie de 48 m² soit un total de 1 213 m², situées en ZAC des Hunaudières au lieudit « Les Hunaudières » à Monsieur VIOT David et ses associés Messieurs, L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel ou tout autre entité qui s'y substituerait.

Conformément à législation en vigueur, l'avis des domaines a été requis.

Le prix de cession a été fixé à 41 € le m². La présente vente est soumise à la TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée section AP n° 130 pour partie d'une superficie de 1 165 m² et la parcelle cadastrée section AP n° 129 pour partie d'une superficie de 48 m² soit un total de 1 213 m², situées en ZAC des Hunaudières au lieudit « Les Hunaudières » à Monsieur VIOT David et ses associés Messieurs, L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel ou tout autre entité qui s'y substituerait, et de signer toutes les pièces afférentes à la vente de l'ensemble immobilier en l'étude de Maitres PERON-FOUQUET FONTAINE, notaires, à Parigné L'Évêque.

Adopté à l'unanimité.

11 - EMPRUNT

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration et des réseaux relatifs à l'ouvrage, Monsieur Le Maire avise le conseil qu'une demande d'emprunt à hauteur de 4 000 000 € a été soumise à la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

L'État a alloué une enveloppe de 5 milliards d'euros de prêts sur fond d'épargne pour le financement des collectivités locales. Cette enveloppe sera distribuée pour moitié par la Caisse des Dépôts et pour moitié par des banques.

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire a été sollicitée pour notre demande d'emprunt de 4 000 000 €. Un contrat établi par la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire décrit les caractéristiques du prêt à taux fixe, à savoir :

Montant	4 000 000 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt	4,56%
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360
Mode d'amortissement	progressif (échéances constantes)
Versement des fonds	en une seule fois sur 2012 avant le 30/04/2012
Départ d'amortissement	le 01/06/2012
Intérêts intercalaires	Les intérêts intercalaires seront dus sur les fonds versés du jour de versement jusqu'à la date de départ d'amortissement. Ils seront calculés au taux d'intérêt du prêt (base exact/365) et payables à la date de départ d'amortissement
Frais de dossier	0,10% du montant emprunté (incluant la commission d'instruction de la Caisse des Dépôts)
Remboursement anticipé	Possible en totalité à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle calculée selon une formule validée par la Caisse des Dépôts

Cette opération permettra de financer la nouvelle station d'épuration de la commune et de la réalisation des réseaux afférents. Monsieur le Maire propose de contracter auprès de la Caisse D'Épargne Bretagne Pays de Loire un emprunt à taux fixe avec les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil décide de contracter un emprunt à taux fixe établi par la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire par contrat n° 8097687 selon les conditions particulières et générales et les caractéristiques énoncées ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

12 - CONVENTION CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

Dans le cadre des travaux d'aménagements d'un giratoire au carrefour route de Brette Les Pins (RD 142) et de la rue du Taillis, Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien avec le Conseil Général de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien avec le Conseil général de la Sarthe pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour route de Brette Les Pins (RD 142) et de la rue du Taillis.

Adopté à l'unanimité.

13 - INFORMATIONS DU MAIRE

La facture Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE « Redevance pour modernisation de réseaux de collecte » pour l'année 2011 s'élève 21 104 € relative au budget Assainissement.

Afin d'honorer ladite facture, il convient de procéder à un virement de crédit de 1 104 € du compte 022 (Dépenses imprévues) au compte 706129, régularisé par arrêté N° 2011-110 du 5 décembre 2011.

La subvention sollicitée auprès du Syndicat Mixte du Pays du Mans afférente à la création de liaisons douces a reçu un avis favorable. Cette subvention est inscrite dans le cadre du programme LEADER 2007/2013. Le montant attribué s'élève à 23 924,99 €.

Le bulletin municipal sera à distribuer courant janvier 2012.

Les Vœux du Maire aux entreprises et commerçants de la commune, prévu le vendredi 6 janvier 2012 à la salle polyvalente à 20 h 00.

Les Vœux du Maire aux associations de la commune, prévu le samedi 7 janvier 2012 à la salle polyvalente à 16 h 30.

Le prochain conseil sera prévu le jeudi 26 janvier 2012.

14- INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur Claude ALLETON :

Je tenais à vous signaler et à remercier tous les commerçants et les particuliers pour les décorations et illuminations de Noël qui restent très appréciées par l'ensemble de la population de Ruaudin, merci également à l'équipe communal.

Nous renouvelons le concours des illuminations avec le Conseil Municipal Jeunes le mercredi 21 décembre 2011.

Concernant l'entretien paysager de la ville, de nombreux arbres seront taillés avec le broyage des branches sur différents secteurs dès janvier.

Il y a également des chantiers d'abattages d'arbres prévus près du lotissement le Pressoir 2, au bord du Roule Crottes ainsi que sur le site des Douves en vue de préparer la restauration du lieu. Les lots de bois seront vendus sur pied par le biais de convention.

La séance étant épuisée la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire

A.DELAFOY.